

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION DU COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE

La Fondation du Collège Charles-Lemoyne s'est donné comme mandat de soutenir financièrement les familles d'élèves vivant des difficultés financières ou qui n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour payer les frais de scolarité. Ce soutien est important pour nous, car il permet à nos élèves de poursuivre leur parcours scolaire au Collège Charles-Lemoyne ou d'en faire leur choix d'école.

Quelques informations importantes concernant le programme

- La date limite pour déposer une demande d'aide financière est le 1^{er} juin pour l'année en cours.
- Selon la situation financière et le contexte social de la famille, le montant de la bourse peut varier entre 750 \$ et 1 500 \$. Ce montant peut être bonifié lorsque plus d'un enfant fréquente le Collège.
- Une fois la demande reçue, les délais d'analyse du dossier sont de 3 semaines.
- Lorsque la bourse est octroyée, elle est appliquée à l'état de compte de l'élève. En cas d'abandon ou départ du Collège, la bourse sera réduite en fonction du nombre de mois de fréquentation du Collège.

Étapes pour faire une demande d'aide financière

1. Télécharger le [formulaire](#) de demande d'aide financière
2. Retourner par courriel le formulaire dûment complété accompagné des documents justificatifs avant le 1^{er} juin de l'année scolaire en cours

Notez que nous avons besoin des documents des deux parents ou tuteurs de l'élève et que nous demandons les copies les plus récentes (nous ne retournons pas les originaux). Il vous est possible de faire une nouvelle demande chaque année.

Liste des documents à fournir avec votre demande

Déclaration d'impôt (provincial)

Avis de cotisation (impôt provincial)

Le relevé de paye (dernier de l'année courante)

Pour toute question, veuillez communiquer avec madame Valérie Archambault, directrice, à : fondation@ccleroyne.edu